

"Mot en vedette" (Stichwort) en vue d'une correction

Moshe Anbar - Tel Aviv

A la mémoire d'I. L. Seeligman

Dans *Biblische Notizen* 48 (1989), p. 7 nous avons proposé d'expliquer le doublet "l'esprit de Poul, roi d'Assyrie, et l'esprit de Tiglath-Pilnéser, roi d'Assyrie"¹ (1Ch 5:26) par la supposition qu'à l'origine, il s'agissait d'une glose marginale, qui servait à identifier "Poul, roi d'Assyrie" avec le "Tiglath-Pilnéser, roi d'Assyrie". La glose, qui commence par le mot en vedette, le *Stichwort*, "l'esprit", a été, par la suite, incorporée dans le texte même par un scribe ou un copiste, au moyen du *waw* conjonctif².

Au cours de notre séminaire à l'Université, intitulé "Les livres des Chroniques comme un *midrach* historique", nous avons été attiré par un autre exemple de l'emploi d'un mot en vedette dans les livres des Chroniques³. Pourtant, dans cet exemple, il ne sert pas à introduire une glose, mais à introduire une correction du texte original.

Le livre des Rois comporte dans son résumé du règne de Manassé: "Et le reste des actes (*dbry*) de Manassé, et tout ce qu'il a fait, et son péché qu'il a commis, cela n'est-il pas écrit dans le livre des Annales (*dbry hymym*) des rois de Juda?" (2R 21:17). Le Chroniste (2Ch 33:18) a copié le début de la phrase: "Et le reste des actes (*dbry*) de Manassé", puis il a remplacé "et tout ce qu'il a fait, et son péché qu'il a commis" par "et sa prière (*wtpltw*) à son Dieu et les paroles des voyants (*wdbry hꞥzym*) qui lui parlaient au nom de YHWH, le Dieu d'Israël", et, enfin il a changé "cela n'est-il pas écrit dans le livre des Annales (*dbry hymym*) des rois de Juda?"

1 Nous suivons surtout la traduction française de "La Bible, Ancien Testament", édition "Le Livre de Poche".

2 Cfr. Ez 1:13-14 (J. HERRMANN, *OLZ* 11/6 (1908), p. 281) et 2R 17:13: *byd kl *nby' [*wkl ꞥzh]* "par l'intermédiaire de tous ses prophètes, et de tous voyants": mot en vedette *kl*, une glose *ꞥzh* et le *waw* conjonctif *w*.

3 Cfr. aussi 1R 2:4, 8:4b et, peut-être, Deut 29:9.

en "les voilà dans les actes des rois d'Israël (*hnm 'l dbry mlky ysr'l*)". La partie que le Chroniste a ajoutée comprend deux composants. Le premier, "et sa prière à son Dieu", est basé sur les vv. 12-13a et le second "et les paroles des voyants (*wdbry hḫzym*) qui lui parlaient au nom de YHWH, le Dieu d'Israël" est basée sur le v. 10a et 2R 21:10 (*hnb'yym*)⁴. Or, le verset suivant (v. 19) s'ouvre par une répétition du mot "Et sa prière (*wtpltw*) suivi par "et son retour en grâce, et tout son péché et son infidélité, et les endroits où, avant son humiliation, il avait construit des hauts lieux et placé des poteaux sacrés et des statues, sont écrits dans les actes des *vo-yants/ses voyants (*hnm ktwbym 'l dbry *ḥwzym* (LXX) ou *ḥwzyw (haplographie)". Les mots qui suivent "Et sa prière (*wtpltw*)", "et son retour en grâce (*wh^ctr lw*)" sont basés sur v. 13aβ "Celui-ci se laissa fléchir (*y^ctr lw*)" où il suit "et il l'implora (*wytpll 'lyw*)". La suite, "et tout son péché et son infidélité, et les endroits où il avait construit des hauts lieux et placé des poteaux sacrés et des statues" est basé sur les vv.2-9 (= 2R 21:1-9). La partie qui suit "avant son humiliation"est basée sur le v. 12b, et le verset se termine par "sont écrits dans les actes des *voyants/ses voyants" qui semble contredire le v. 18b: "les voilà dans les actes des rois d'Israël (*hnm 'l dbry mlky ysr'l*)".

Comment faut-il comprendre le v. 19, qui a l'air d'être une répétition élargie de v. 18? Il semble que les LXX étaient conscients de la difficulté créée par la juxtaposition des deux versets, 18 et 19, et par conséquent ils ont omis la fin du v. 18: "des rois d'Israël (*mlky ysr'l*)" et la *waw* conjonctif du début du v. 19, et ont changé au v. 19 "et son retour en grâce (*wh^ctr lw*)" en "et (YHWH) se laissa fléchir (*y^ctr lw*)" (cfr. v. 13aβ), de sorte qu'ils sont arrivés à la version suivante: *οὗτοι ἐπι λογων προσευχης αυτου και ως ἐπηκουσεν αυτου* "voici, ils se trouvent dans les paroles de sa prière et (YHWH) se laissa fléchir". Les exégètes diffèrent quant à leurs explications du v. 19. Commençons par WILLIAMSON⁵ qui ne s'occupe pas direc-

4 Le terme *ḫzh* "voyant" n'apparaît pas dans le texte original des Premiers Prophètes (pour 2R 17:13 voir n. 2: dans 2S 24:11 *ḫzh dwd* "le voyant de David" est, probablement, une glose, qui provient du texte parallèle, 1Ch 21:9 (pour le phénomène de la contamination, cfr., par exemple, dans la version de 4QSam^a (E. C. ULRICH, *The Qumran Text of Samuel and Josephus*, Harvard Semitic Monographs 19, Missoula 1978, pp. 136, 156, 196): 2S 6:13 qui provient de 1Ch 15:26 et 2S 24:16, qui provient de 1Ch 21:16 et dans la LXX: 2S 8:8, qui provient de 1Ch 18:8). Le terme est, en revanche, répandu dans les livres des Chroniques.

tement de la question, mais on dirait, d'après ce qu'il écrit, qu'il tient le v. 19 pour original: "The Chronicle's Vorlage refers only to 'all that he did, and the sin that he committed'. This has been expanded in these two verses to highlight once again the leading themes of the Chronicle's distinctive presentation". WILLI⁶, lui, s'oppose explicitement à l'idée qu'il s'agit d'un doublet: "Dieser zweite Durchgang in V. 19 macht auf den ersten Blick den Eindruck einer Dublette zu V. 18; doch ist er dazu zu deutlich in chronistischer Terminologie abgefaßt. Die Doppelheit erfährt eine vollkommen befriedigende Erklärung, sobald man erkannt hat, daß damit zuerst die sekundäre und dann die primäre Geschichtsschreibung in Rede steht". RUDOLPH⁷, pour sa part, évoque la possibilité qu'il s'agisse d'une addition: "der erläuternde (erst später zugesetzte?) v. 19". Pour CURTIS⁸, il est très probable qu'il s'agisse d'une addition: "This verse seems to have come from a later hand than the preceding, and to be merely a fuller statement of the same facts". Quant à nous, nous pensons que le v. 19 est bel et bien une addition, et non pas une simple addition, mais une addition corrective, introduite par le mot en vedette, le Stichwort, "et sa prière" (*wtpltw*). La question qui se pose est, bien entendu, de savoir pourquoi l'interpolateur a senti le besoin d'interpoler le texte. Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord, comparer cette partie de la formule récapitulative du règne de Manassé (2Ch 33:18) avec celles des autres rois, dans les livres des Chroniques. On peut distinguer quatre sortes dans la partie de la formule en question, sans tenir compte des variantes mineures⁹: A. "Et le reste des actes de ... les voilà écrits dans le livre des rois de Juda et d'Israël" (*wytr dbry ... hnm ktwbym °l spr hmlkym lyhwđh wyśr'1*), 2Ch 27:7 et 16:11, 25:26, 28:26, 35:26, 36:8. B. "Les actes de David ... les voilà écrits dans les Actes de Samuel le voyant, dans ceux du prophète Natan et dans ceux de Gad le voyant" (*wdbry dwyd ... hnm ktwbym °l dbry šmw'1 hr'h °l dbry ntn hnby' w °l dbry gd hñzh*), 1Ch

-
- 5 H. G. M. WILLIAMSON, 1 and 2 Chronicles, NCBC, Grand Rapids et Londres, 1982, p. 395.
- 6 T. WILLI, Die Chronik als Auslegung: Untersuchungen zur literarischen Gestaltung der historischen Überlieferungen Israels, Göttingen 1972, p. 240 et n. 87.
- 7 W. RUDOLPH, Chronikbücher, HAT, Tubingue 1955, p. 318 (voir aussi p. XI).
- 8 E. L. CURTIS and A. A. MADSEN, The Books of Chronicles, ICC, Edinburgh 1952 (1910), pp. 499-500.
- 9 Cfr. I. BENZINGER, Die Bücher der Chronik erklärt, KHC, Tubingue et Leipzig 1901, pp. X-XIII; R. KITTEL, Die Bücher der Chronik übersetzt und erklärt, HK, Göttingen 1902, p. XI-XII; CURTIS, pp. 21-22 et RUDOLPH, pp.

29:29 ou "Et le reste des actes de Salomon ... n'est-il pas écrit dans les actes du prophète Natan et dans la prophétie d'Ahiya de Silo et dans la vision du voyant Yédo ..." (*wš'r dbry šlmh...hl' hm ktwbym °l dbry ntn hnby' w°l nbw't 'hyh hšylwny wbhzw't y°dy [y°dw] hhz*), 2Ch 9:29 et 2Ch 12:15, (26:22). C. "Et le reste des actes de Abiya ... écrits dans le commentaire du prophète Iddo" (*wytr dbry 'byh... ktwbym bmdrš hnby' °dw*), 2Ch 13:22 et 24:27. D. "Et le reste des actes de Josaphat... les voilà écrits dans les actes de Jéhu, fils de Hanani, qui ont été insérés dans le livre des rois d'Israël" (*wytr dbry yhwšp't... hnm ktwbym bdbry yhw' bn hnny 'šr h°lh °l spr mlky yšr'l*), 2Ch 20:34 et 32:32.

Pour Manassé, cette partie de la formule se lit dans 2Ch 33:18 comme il suit: "Et le reste des actes de ... les voilà dans les actes des rois d'Israël" (*wytr dbry ... hnm °l dbry mlky yšr'l*). Une formule qui s'ouvre par "Et le reste des actes de ... les voilà" (*wytr dbry ... hnm*) peut être suivie soit par "écrits dans le livre des rois de Juda et d'Israël" (*ktwbym °l spr hmlkym lyhwdh wyšr'l* (groupe A), soit par "écrits dans les Actes du prophète ..." (*ktwbym °l dbry hnby' ...* (groupe B), soit encore par "écrits dans le commentaire du ..." (*ktwbym bmdrš ...* (groupe C), soit enfin par "écrits dans les actes de ..., qui ont été insérés dans le livre des rois d'Israël" (*ktwbym bdbry ... 'šr h°lh °l spr mlky yšr'l* (groupe D). Chez Manassé seul, elle n'est pas suivie par "écrits" (*ktwbym* ("a écrit" *ktb* dans 2Ch 26:22), mais par "dans les actes des rois d'Israël" (*°l dbry mlky yšr'l*). Or, la partie de la formule "dans les actes" (*°l dbry*) est suivie toujours par le nom d'un prophète (groupe B et groupe D). En outre, la tournure "les actes des rois d'Israël" (*dbry mlky yšr'l*) est unique dans les formules du Chroniste et l'expression "rois d'Israël" (*mlky yšr'l*) n'apparaît dans les formules que dans le cas de Josaphat (2Ch 20:34) car, dans 1Ch 9:1, "et Israël" a été omis par haplographie¹⁰. En tenant compte des éléments qu'on trouve dans la formule de Manassé, une formule réglementaire devrait se lire soit comme suit: "*Et le reste des actes de Manassé ... les voilà écrits dans le livre des rois de Juda et d'Israël" (**wytr dbry mnšh ... hnm ktwbym °l spr hmlkym lyhwdh wyšr'l*) (groupe A), soit comme suit: "*Et le reste des actes de Manassé ... les voilà écrits dans les actes des voyants/ses voyants" (**wytr*

X-XI; O. EISSFELDT, *Einleitung in das Alte Testament*, Tubingue² 1956, pp. 557-660; WILLI, pp. 229-241.

10 RUDOLPH, pp. 82-83.

dbry mnšh ... hnm ktwbym 'l dbry h̄wzym/h̄wzyw) (groupe B). En effet, si on tenait compte du rôle du mot en vedette "Et sa prière" (*wtpltw*) qui ouvre le v. 19, en voyant dans ce qui le suit non pas une simple glose mais une formule alternative, on obtiendrait la formule réglementaire désirée (groupe B) : "Et le reste des actes de Manassé et sa prière (18a-β) et son retour en grâce, et tout son péché et son infidélité, et les endroits où, avant son humiliation, il avait construit des hauts lieux et placé des poteaux sacrés et des statues, les voilà écrits dans les actes des *voyants/ses voyants (19)" (*wytr dbry mnšh wtpltw ... hnm ktwbym 'l dbry *h̄wzym/h̄wzyw*), comme dans le groupe B. La raison de l'interpolation réside dans le fait que l'interpolateur partageait avec le Chroniste l'avis d'après lequel les actes des rois ont été écrits par des prophètes contemporains¹¹, qui dans notre cas sont mentionnés aussi bien dans le v. 18aγ: "et les paroles des voyants qui lui parlaient au nom de YHWH, le Dieu d'Israël" *wdbry h̄wzym hmdbrym 'lyw bšm YHWH 'lhy ysr'l*, que dans le texte parallèle 2R 21: 10: "Alors YHWH parla par l'intermédiaire de ses serviteurs les prophètes en disant" *wydbz YHWH byd 'bdyw hnby'ym l'mr*. A notre avis, il n'est pas exclu, qu'il était aussi motivé dans son révision par le fait que la formule de base au v. 18 est, comme nous l'avons vu, estropiée, mal réussie ou au moins unique en son genre. Notre interpolateur a fait usage du mot en vedette pour marquer sa version à lui, par contre, deux autres interpolateurs ont incorporé leurs versions "prophétiques" au beau milieu des formules de base, dans 2Ch 20:34 et dans 32:32.

En corollaire, nous voyons que le mot en vedette, le Stichwort, sert aussi bien pour introduire une glose que pour introduire une version alternative, ou mieux encore, une version correctrice.

11 Sur ce rôle des prophètes dans les livres des Chroniques, voir RUDOLPH, pp. 194, 223-225.